

**DÉCISIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
(COMITÉ DE TRAVAIL DE TRANSITION)
LE VENDREDI 21 AOÛT 2020
PAR VISIOCONFÉRENCE**

AIDE-MÉMOIRE

EST PRÉSIDÉE PAR :

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale

SONT PRÉSENTS PAR VISIO-CONFÉRENCE :

M. Marc-André Petit, directeur général adjoint

Me Julie Brunelle, directrice, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Me Jean-François Primeau, directeur adjoint, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

M. Christian Hinse, directeur, Service de l'organisation et du transport scolaire

M. Éric Lafrance, directeur, Service des ressources matérielles

Mme Josée Lepitre, directrice intérimaire, Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance ouvre à 9 h 34.

23-DG-2020-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que soumis.

3. ADOPTION ET SUIVI DE L'AIDE-MÉMOIRE

Sans objet

4. FONCTIONS EXERCÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

24-DG-2020-2021

**4.1. ÉMISSION DU PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN**

Monsieur Jean-François Primeau présente le dossier.

**ÉMISSION DU PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (ci-après : la Loi)

**Décisions de la Directrice générale
(Comité de travail de transition) – le 21 août 2020**

Aide-mémoire [suite]

adoptée le 8 février 2020 qui prévoit le remplacement du Conseil des commissaires par un Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Directrice générale de prévoir le processus de désignation des membres du personnel;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Directrice générale de s'assurer que les membres du conseil d'administration qui y siègent à titre de parent d'un élève, de membres du personnel et de membres représentants de la communauté sont désignés dans les délais requis;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Directrice générale de veiller à l'application des règles prévues par la Loi;

IL EST DÉCIDÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EXERÇANT SES FONCTIONS :

1° **QUE** le processus de désignation des membres du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin soit émis, tel que déposé.

La directrice générale rend et signe la décision selon ce qui précède.

5. FIN DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 9 h 42.

Me Julie Brunelle
Secrétaire générale